

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 126

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson,
Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 2 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dès l'annonce du projet du gouvernement, l'agence de notation Fitch a placé la note de SNCF Mobilité sous surveillance négative en vue d'une éventuelle dégradation. En cause, « le relâchement potentiel des liens de SNCF Mobilités avec l'État. » Dans ces circonstances, et compte tenu que la dette nette de SNCF Mobilités s'établit à 7,9 milliards d'euros au 31 décembre 2017, les auteurs de l'amendement alertent sur les risques qui pèsent sur l'avenir même de l'entreprise dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Ils proposent en conséquence la suppression du présent article.